

Dossier : Partie 1/2

Électricité

Évolution des formules d'indexation des contrats à prix variable



Nicolas Per

nicolas.per@infor gazelec.be

7 mars 2024

Évolution des formules d'indexation des contrats à prix variable

En 2023, les tarifs des contrats à prix variable de gaz et d'électricité ont diminué tout au long de l'année. Comprendre l'évolution des modalités de tarification de ces contrats est essentiel pour appréhender les variations de prix et les décisions prises par les fournisseurs. Pour cela, il faut examiner les mécanismes d'indexation des prix ainsi que les valeurs des cotations boursières sur lesquels ils s'appuient.

Formules d'indexation de prix¹

Pour chaque contrat de gaz et d'électricité à prix variable, les fournisseurs utilisent des formules d'indexation. Ces formules se composent généralement de trois paramètres :

- Un coefficient multiplicateur (A), choisi par le fournisseur, dimensionné pour convertir le prix de l'indice boursier en centimes d'euros par kWh, qui est multiplié à un paramètre d'indexation boursier.
- Le paramètre d'indexation boursier, exprimé en euros par MWh, correspond à une moyenne des cotations journalières pour une période donnée.
- Un montant forfaitaire (B) exprimé en centimes d'euros.

La formule générale est souvent représentée comme suit : **(A x indice) + B**

Variabilité des formules

Les différences de prix entre les contrats résident principalement dans les valeurs attribuées aux paramètres A et B de la formule ainsi qu'au paramètre d'indexation boursier choisi, dont la temporalité sélectionnée et le choix entre un paramètre spot ou futur changera sa valeur.

Nous présentons ici l'évolution des formules pour les principaux contrats offerts sur le marché bruxellois pour l'électricité.

¹ Pour plus de précision, voir notre article « Comprendre le fonctionnement d'un contrat à prix variable et la formule d'indexation » : <https://www.inforgazelec.be/fr/comprendre-le-fonctionnement-dun-contrat-a-prix-variable-et-la-formule-dindexation/>

	Direct	Flow	Easy	TotalEnergies	Bolt énergie
Janvier 2022	(0,1059 x EPEX DAM) + 0,2100	(0,1067 x EPEX DAM) + 0,6200	(0,1071 x ENDEX303) + 1,1240	(0,107 x ENDEX103) + 1,785	
Janvier 2023	(0,1079 x EPEX DAM) + 2,9396	(0,1085 x EPEX DAM) + 3,0300	(0,1095 x ENDEX103) + 4,8134	(0,1065 x BELPEXM_RLP) + 4,81	(1,1343 x BELPEX) + 6,19
Février 2023	(0,1087 x EPEX DAM) + 2,9096	(0,1086 x EPEX DAM) + 2,9900	(0,1091 x ENDEX103) + 4,8134	(0,1065 x BELPEXM_RLP) + 4,81	(1,1343 x BELPEX) + 6,19
Mars 2023	(0,1104 x EPEX DAM) + 3,0177	(0,1103 x EPEX DAM) + 2,9208	(0,1138 x ENDEX103) + 4,1308	(0,1075 x BELPEXM_RLP) + 4,81	(1,1343 x BELPEX) + 6,19
Avril 2023	(0,1108 x EPEX DAM) + 3,0226	(0,1108 x EPEX DAM) + 2,9283	(0,1122 x ENDEX101) + 3,6859	(0,1075 x BELPEXM_RLP) + 4,81	(1,1343 x BELPEX) + 6,19
Mai 2023	(0,1101 x EPEX DAM) + 3,1322	(0,1101 x EPEX DAM) + 3,0257	(0,1118 x ENDEX101) + 3,8375	(0,1075 x BELPEXM_RLP) + 4,81	(1,1343 x BELPEX) + 6,19
Juin 2023	(0,1102 x EPEX DAM) + 3,1354	(0,1103 x EPEX DAM) + 3,0489	(0,1117 x ENDEX101) + 3,8860	(0,1075 x BELPEX M RLP) + 4,81	(1,1343 x BELPEX) + 6,19
Juillet 2023	(0,1124 x EPEX DAM) + 3,1029	(0,1125 x EPEX DAM) + 3,1621	(0,1139 x ENDEX101) + 3,7839	(0,1075 x BELPEX M RLP) + 4,81	(1,1343 x BELPEX) + 6,19
Août 2023	(0,1121 x EPEX DAM) + 3,0881	(0,1121 x EPEX DAM) + 3,1379	(0,1138 x ENDEX101) + 3,7705	(0,1075 x BELPEX M RLP) + 4,81	(1,1343 x BELPEX) + 6,19
Septembre 2023	(0,1129 x EPEX DAM) + 3,0917	(0,1129 x EPEX DAM) + 3,1410	(0,1146 x ENDEX101) + 3,7510	(0,1075 x BELPEXM_RLP) + 4,827	(1,1343 x BELPEX) + 6,19
Octobre 2023	(0,1132 x EPEX DAM) + 2,7953	(0,1132 x EPEX DAM) + 3,1432	(0,1149 x ENDEX101) + 3,7358	(0,1076 x BELPEXM_RLP) + 4,83	(1,1343 x BELPEX) + 6,19
Novembre 2023	(0,1138 x EPEX DAM) + 2,8062	(0,1138 x EPEX DAM) + 3,1518	(0,1155 x ENDEX101) + 3,6882	(0,1073 x BELPEXM_RLP) + 4,74	(1,1343 x BELPEX) + 6,19
Décembre 2023	(0,1136 x EPEX DAM) + 2,8385	(0,1132 x EPEX DAM) + 3,1549	(0,1146 x ENDEX101) + 3,6252	(0,1073 x BELPEXM_RLP) + 4,58	(1,1343 x BELPEX) + 6,19

Engie

Les contrats *Direct*, *Flow* et *Easy* ont montré des évolutions significatives entre janvier 2022 et décembre 2023. Le montant forfaitaire a augmenté de manière drastique pour les trois contrats. Par exemple, dans le cas du contrat *Direct*, ce montant est passé de 0,21 centime à 2,84 centimes. L'augmentation est donc de 1252 %. Le coefficient multiplicateur, de son côté, a également augmenté de manière significative.

En 2023, les contrats *Direct* et *Flow* ont utilisé le paramètre boursier EPEX DAM, basé sur les cotations *spot* mensuelles. En revanche, le contrat *Easy* a commencé l'année en se basant sur un index 103 (ENDEX103), ce qui bloquait les cotations futures du mois précédent le trimestre de fourniture pour un trimestre entier. Les prix de ce contrat étaient par conséquent plus élevés que ceux des autres contrats ; ces derniers bénéficiant de la baisse des cotations mensuelles. Au deuxième trimestre, le contrat *Easy* a adopté un index 101 (ENDEX101), alignant ainsi la temporalité de ses cotations sur celles des autres contrats Engie, réduisant ainsi les écarts de prix.

TotalEnergies et Bolt :

Concernant le contrat TotalEnergies, on remarque une augmentation de son montant forfaitaire, passant de 1,785 à 4,58 entre janvier 2022 et décembre 2023. Le coefficient multiplicateur est par contre resté plus ou moins fixe, autour du niveau qu'il avait il y a deux ans.

Pour ce qui est de Bolt énergie, les deux paramètres (montant forfaitaire, coefficient multiplicateur) sont restés stables en 2023.

Concernant les paramètres boursiers, TotalEnergies a utilisé un paramètre *spot* mensuel, le BELPEXM_RLP, Bolt a quant à lui utilisé un paramètre *spot* trimestriel, le BELPEX.

Maintenant que nous avons vu l'évolution des formules des différents contrats, nous allons regarder dans le détail la valeur des cotations utilisées par ces différents contrats.

Cotations boursières

En 2023, les indices boursiers des contrats *Direct* d'Engie, *Pixel* de TotalEnergies et Bolt ont été très similaires en moyenne annuelle. Malgré le fait que la cotation utilisée par Bolt était trimestrielle, on ne remarque pas de différences significatives sur l'année complète. Ce dernier fournisseur affiche d'ailleurs la moyenne annuelle la plus basse, à 93,36 €/MWh, par rapport aux 99,82 €/MWh du *Pixel* de TotalEnergies et aux 97,64 €/MWh du *Direct* et du *Flow* d'Engie.

En revanche, le contrat *Easy* d'Engie affiche la moyenne annuelle la plus élevée, à 157,55 €/MWh. Jusqu'à avril, ce contrat a utilisé un index 103, basé sur les cotations futures du mois qui précède le trimestre de fourniture. Il est ensuite passé à un index 101, basé sur les cotations futures du mois précédent le mois de fourniture. De ce fait, l'écart de prix avec les autres contrats s'en est trouvé réduit. Ce contrat reste néanmoins le plus cher du marché, en raison de l'utilisation de valeurs d'index *future* plutôt que *spot* et de sa formule d'indexation.

CONTRAT	<i>DIRECT/FLOW</i>	<i>EASY</i>	TOTALENERGIES ⁽²⁾	BOLT
PARAMÈTRE	EPEX DAM	ENDEX 103/101	BELPEX M	BELPEX
BOURSIER			RLP/ENDEX	
Janvier 2022	191,4 ⁽³⁾	293,87	242	
Janvier 2023	130,7	332,48	134,69	131,28
Février 2023	143,51	332,48	145,85	131,28
Mars 2023	109,55	332,48	112,61	131,28
Avril 2023	105,53	113,44	106,88	93,76
Mai 2023	80,18	107	80,56	93,76
Juin 2023	93,14	89,23	93,27	93,76
Juillet 2023	75,35	94,91	75,77	88,79
Août 2023	91,96	84,01	93,12	88,79
Septembre 2023	94,35	94,86	97,17	88,79
Octobre 2023	86,49	95,37	90,46	85,15
Novembre 2023	91,47	112,80	96,17	85,15
Décembre 2023	69,4	101,53	71,27	85,15
Moyenne annuelle 2023	97,64	157,55	99,82	93,36

² Dans la ligne de contrat, sous l'appellation TotalEnergies nous avons regroupé le contrat online proposé jusqu'en août 2022 et le contrat Pixel proposé à partir de septembre 2022.

³ Valeur des cotations en €/MWh.

Conclusion

On le voit, l'évolution des formules d'indexation des contrats à prix variable pour la fourniture d'électricité est relativement complexe et influencée par ses paramètres constitutifs. Les choix des fournisseurs en matière de formules d'indexation et d'indices boursiers peuvent donc avoir un impact (très) significatif sur les prix proposés aux consommateurs. Il est donc essentiel de pouvoir ouvrir la boîte noire de la formation des prix pour en comprendre mieux les variations.